

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 20 du 21 juillet 1994
ISSN 0767-5542

Avertissements Agricoles

Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Betterave

Maladies

Hormis quelques étoiles d'oïdium repérées sur **les parcelles irriguées des secteurs de LARCHANT, LA CHAPELLE LA REINE, CHATEAU LANDON**, la situation est saine.
Absence totale de cercosporiose, ramulariose et rouille.

Seules les parcelles irriguées des secteurs cités ci-dessus peuvent recevoir un fongicide polyvalent tel que :
GEYSER 0.5 l, ALTO BS 2 kg, ANTARES 1 l, ARMURE 0.6 l/ha, ...
Pour le choix des produits, reportez-vous au tableau de produits maladies betterave envoyé dans un précédent courrier.

Dans les autres cas, il est encore trop tôt pour intervenir avec un fongicide.

Noctuelles défoliatrices

Quelques dégâts s'observent en tous secteurs. Les parcelles du sud de la Seine et Marne et de l'Essonne sont les plus touchées.

Une intervention insecticide est justifiée sur les parcelles très infestées (betteraves présentant des symptômes de défoliation importants).

Exemple de produits : DECIS CE 0.3l, KARATE 0.15 l ou FASTAC 0.2 l/ha.

Montées à graines

Toutes les betteraves sauvages ou montées de l'année ne sont pas éliminées.
N'oubliez pas de sortir de la parcelle les pieds détruits.

Maïs

Pyrale

Un certain nombre de parcelle ont vu leur traitement anti-pyrale différé jusqu'au stade ultime de passage des enjambeurs. **Sur ces parcelles le traitement pyrale est-il encore possible à ce jour ?.**
Compte tenu de l'importance des captures encore enregistrées à ce jour (parfois plus de 10 papillons par piège pour la dernière semaine), **un traitement de rattrapage peut-être envisagé.**
Attention : le traitement à venir n'enrayera pas sur ces parcelles les dégâts amorcés.

P74

Pois

Actuellement, plusieurs parcelles récoltées montrent des infestations de tordeuses et/ou de bruches.
Quelle incidence de ces 2 ravageurs lors de la conservation des pois ?

- Tordeuses : peu de chenilles seront présentes lors de la conservation. En effet, en raison de la durée de son cycle, la chenille a atteint sa taille définitive 3 à 4 semaines après avoir pénétré dans les gousses.
Les premières attaques ayant commencé début juin, un grand nombre de chenilles ont quitté les gousses pour s'enfouir dans le sol et hiberner.
Si tel n'était pas le cas, les chenilles présentes lors de la récolte vont mourir lors de la conservation.

- Bruches : les attaques sont pour l'instant invisibles. Les larves sont actuellement présentes dans les grains, et n'en sortiront que pendant la phase de conservation.

Dans tous les cas

1- Les larves présentes dans les grains ne contamineront pas de grains supplémentaires pendant la récolte. Le passage de grain à grain est impossible.

2- Il est inutile de réaliser un traitement avant la conservation. Le produit ne peut pas atteindre les larves qui évoluent dans les grains.

Information glyphosate

Un glyphosate banalisé **"non homologué sur céréales"** circule sur vos secteurs. Attention lors de l'achat.